



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 DECEMBRE 2018 -

DÉCISION N° 18 - 12 - 106

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 29 novembre 2018 s'est réuni le mercredi 19 décembre 2018 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 9 : Le renouvellement de convention inter-SIS relative à la conduite d'une démarche mutualisée *santé-sécurité au travail*.

Jadis composé de 8, puis 10 départements, c'est désormais l'ensemble des 12 SIS de la Région Auvergne Rhône-Alpes qui souhaite s'engager dans une démarche mutualisée en matière de prévention des risques professionnels (Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Isère, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie et Haute-Savoie). A l'instar de la précédente convention signée en 2017, la poursuite de la démarche du réseau s'appuierait sur la mobilisation des fonds propres des SIS membres.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve le projet de renouvellement de la convention inter-SIS relative à la conduite d'une démarche mutualisée *santé-sécurité au travail* et autorise le Président à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER